

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ville de NOGENT-SUR-OISE  
Séance du 10 juin 2014

## DEPARTEMENT DE L'OISE



## Ville de NOGENT-SUR-OISE

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En Exercice	Présents	Votants
33	27	31

## DATE DE LA CONVOCATION

04-06-2014

## DATE D'AFFICHAGE

18-06-2014

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 17 juin 2014, date de son dépôt en sous-préfecture de Senlis.

Jean-François DARDENNE



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 10 juin 2014

Le conseil municipal de la Commune de NOGENT-sur-OISE légalement convoqué en assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur DARDENNE, Maire, en application de l'article L. 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Jean-François DARDENNE, Michel DUPLESSI, Mokhtar ALLOUACHE, Jacqueline CROIX, Valérie LEFEVRE, Rehman QURESHI, Gaëlle ALMA, Louis AMIEL, Sawé ARPACI, Abdellah BEL FAKIH, Djamel BENKHEROUF, Marie-Dominique BINDAULT, Imen BOUHARB, Claude BRUNET, Didier CARON, Jallal CHOUAOU, Claude COURTIN, Marie-José FURTADO, Malika KHAIR, Dominique LELONG, William MODJINO, Joël PRAT, Jean-Baptiste RIEUNIER, Claude ROBERT, Nellie ROCHEX, Sonia VIARD, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

**Pouvoirs :** Marie-Thérèse JANY à Claude BRUNET, Claire MAUDET à Claude ROBERT, Hervé ROBERTI à Jean-François DARDENNE, Badia ZRARI à Marie-José FURTADO

**Absents :** Christophe DECOURTARY, Mélanie HONOREZ

**Secrétaire de Séance :** Madame Valérie LEFEVRE

GESTION JURIDIQUE ET PATRIMONIALE  
7.19 - Création d'un "parc nature"

Par délibération en date du 17 octobre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nogent-sur-Oise.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable de ce document d'urbanisme local définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou remise en état des continuités écologiques.

Le P.A.D.D. de Nogent-sur-Oise répond aux défis suivants :

- répondre à l'évolution des besoins des nogentais et lutter contre les inégalités sociales et territoriales ;
- saisir toutes les opportunités dont disposent la commune pour asseoir son développement économique ;
- offrir une vision globale du développement de Nogent-sur-Oise, qui intègre toutes les ambitions du projet de ville au plan social et en matière d'aménagement, de développement de l'emploi et d'équipements ;
- inscrire le développement nogentais dans une vision intercommunale en mutualisant les atouts de Nogent-sur-Oise, une ville qui bouge, et d'une intercommunalité elle-même riche de ses habitants et de ses projets.

Ainsi, pour proposer une ville humaniste et innovante, le P.A.D.D. de Nogent-sur-Oise s'organise selon cinq grandes orientations :

- Nogent-sur-Oise, une ville urbaine attentive à son cadre de vie environnemental ;
- Nogent-sur-Oise, une ville attractive où le développement des équipements publics accompagne les besoins de la population ;

- Nogent-sur-Oise, une ville solidaire du vivre ensemble vraiment ;
- Nogent-sur-Oise, une ville accessible à tous qui renforce les liens entre quartiers et qui facilite la pratique de la ville ;
- Nogent-sur-Oise, une ville dynamique ouverte aux échanges humains et économiques et à l'innovation.

Dans le cadre de l'orientation relative au cadre de vie environnemental, afin de créer une ville durable, respectueuse des ressources environnementales et encourageant la valorisation de son environnement, Nogent-sur-Oise a la volonté de continuer à améliorer et à embellir son cadre de vie et de préserver et développer son patrimoine vert.

A cette fin, il a été affirmé la nécessité de mettre en valeur le site marais Monroy en créant un nouvel espace naturel de respiration.

Pour offrir aux nogentais un lieu de détente et de loisirs au porte de son espace urbain, le PADD a affirmé le projet d'aménager et de valoriser le site marais Monroy à travers la création d'un parc nature, situé au Nord de son territoire dans un espace naturel boisé identifié comme une zone qui accueille une faune et une flore spécifiques liées à la présence de la Brèche. Il s'agit ici de prendre en compte un élément patrimonial environnemental de Nogent-sur-Oise. Ce site représente plus de 85 000 m<sup>2</sup>. La Ville est propriétaire de 35 000 m<sup>2</sup> et a lancé des procédures diverses pour acquérir 16 000 m<sup>2</sup>.

Afin de pouvoir définir cet espace, il est nécessaire de pouvoir continuer ces acquisitions et de lancer les études d'aménagement nécessaires, pour pouvoir, au besoin, mener une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Décider de créer sur le site Marais Monroy, un « Parc Nature », situé entre la rue du Moulin Coquille et la rue Marcel Deneux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les négociations foncières sur ce site,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études d'aménagement.

Le rapport est adopté par 29 voix pour, 2 abstentions.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Conseiller Régional de Picardie

  


Jean-François DARDENNE